

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt cinq septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, CHAUVIÈRE, Adjoint, LANDAIS, BEVILLON, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAUD, ALTARE, BONNIN, GUICHETEAU, LIMOUZIN, Nathalie BODET (à partir de 20h50), GUERIN, CREPEAU, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

✚ Monsieur DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Monsieur Jean-Claude LANDAIS a été élu à l'unanimité..

Le compte-rendu de la séance du 24 juillet est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'inscrire les deux délibérations supplémentaires suivantes :

- ✚ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet,
- ✚ Modification des conditions de l'ensemble immobilier appartenant à la SCI les Charmettes précédemment utilisé par la société Essarts Voyages,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces ajouts.

ORDRE DU JOUR :

ÉLECTION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR LANDAIS, DÉMISSIONNAIRE.

Sur la proposition de Madame le Maire, à bulletins secrets, par 25 voix pour, le conseil municipal élit Monsieur Frédéric ALTARE 7^{ème} adjoint en remplacement de Monsieur LANDAIS, démissionnaire des fonctions d'adjoint au Maire mais conservant celles de conseiller municipal.

Monsieur ALTARE remercie ses collègues pour la confiance qu'ils placent en lui.

Monsieur LANDAIS, qui reste disponible pour les différents chantiers sur la commune a préparé la transmission de ses connaissances et archives.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – MODIFICATIF

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie les termes de la délibération du 27 mars 2008 et adopte la nouvelle répartition suivante :

élu	taux	référence	majoration
Maire	55%	Indice brut 1015	-
1 ^{er} adjoint	19.5%	Indice brut 1015	15%
2 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
3 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
4 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
5 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
6 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
7 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la composition de la commission urbanisme :

Vice-président	Frédéric ALTARE
membres	Alain BODET
	Julien BRIEAU
	David MERLET
	Jean-Claude LANDAIS
	Anthony GUERIN
	Anne Marie BONNIN
	Guillaume CREPEAU
Fabien HERBRETEAU	

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit (simple interversion) la représentation de la commune au syndicat du bassin versant de Grand Lieu :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Fabien HERBRETEAU	Jean-Claude LANDAIS

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DES VALS DE SÈVRE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit (simple interversion des 1^{er} délégués titulaire et suppléant) la représentation de la commune au syndicat intercommunal d'AEP des Vals de Sèvre :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fabien HERBRETEAU 18 la Maison Rouge 85140 LES ESSARTS	Jean-Claude LANDAIS La Goimetièrre 85140 LES ESSARTS
David MERLET 52 le moulin de la Thibaudière 85140 LES ESSARTS	Stéphanie GUICHETEAU 28 rue des Chardonnerets 85140 LES ESSARTS

CESSION GRATUITE DE TERRAINS AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire rappelle que par délibération du 20 septembre 2007, le conseil municipal avait approuvé le projet de cession gratuite à la commune par Monsieur et Madame AUBRET des parcelles AB 798 p et 799 leur appartenant d'une surface approximative de 211.50 m² et la mise à l'enquête publique en vue du classement des dites parcelles dans le domaine public communal.

L'enquête a eu lieu du 18 février au 4 mars 2008 et n'a donné lieu à aucune remarque. Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable considérant que l'opération permettait l'accès piétonnier et cyclable entre le lotissement de l'Humeau et la rue Georges Clemenceau.

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'enquête publique, accepte la cession gratuite par Monsieur et Madame AUBRET au bénéfice de la commune des parcelles ci-dessus, étant entendu que les frais de géomètre et notariés sont à la charge de la collectivité et autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

Madame le Maire fait remarquer qu'une partie du chemin d'accès à la rue Georges Clemenceau reste du domaine privé.

Monsieur LANDAIS s'interroge sur les aménagements futurs de cet accès et propose que la parcelle soit empierrée comme le reste du passage.

ASSAINISSEMENT EU/EP RD 160 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché des travaux d'assainissement de la RD 160 avec l'entreprise CHARPENTIER TP pour un montant HT de 174837.50 €uros ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires inscrits. Les travaux devraient commencer d'ici peu. Pour limiter la gêne occasionnée par le chantier, la circulation se fera le plus possible en alternat.

FINITION DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU LOTISSEMENT DU CORMIER EXTENSION – SIGNATURE DES MARCHÉS

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- ✚ SOFULTRAP, finition de voirie, 130247.50 €uros HT
- ✚ CHARPENTIER services, aménagement paysager, 21734.00 €uros HT

Ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

NOUVEAU CIMETIÈRE COMMUNAL – RELAVAGE DES TOMBES SUITE À PROCÉDURE DE REPRISE DES TOMBES DÉCLARÉES EN ÉTAT D'ABANDON – SIGNATURE DU MARCHÉ

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer le marché avec l'entreprise MENANTEAU pour un montant total HT de 17070 €uros pour la tranche ferme et les trois tranches conditionnelles étant entendu que l'affermissement des trois tranches conditionnelles sera finalisé par une simple décision de la personne responsable du marché sans délibération supplémentaire du conseil municipal.

La chapelle désaffectée servira d'ossuaire pour recueillir les restes mortuaires.

CONTRAT DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE DES PARCELLES YV 27 ET YV 28 SISES À LA HAUTE BROUSSE PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur LANDAIS le conseil municipal, à l'unanimité, décide du principe de la conclusion d'un contrat de location à titre précaire des parcelles YV 27 et YV 28 d'une contenance totale de 5ha 46a 95ca et fixe la date de départ de ce fermage au 1^{er} novembre 2008 correspondant à la date du départ en retraite de l'actuel exploitant.

Le calcul reste effectué sur la base de 99.10 €uros/hectare/an aux échéances du 1^{er} avril et du 1^{er} novembre.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de location à titre précaire découlant de la présente décision.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'admission en non valeur d'un montant de 145.66 €uros représentant un montant de participation pour l'accueil d'enfant au multi accueil Patouille et Pirouette sur l'exercice 2005.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE – CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 8 –MÉTALLERIE

Sur le rapport de Madame le Maire, et selon la décision de la commission d'appel d'offres du 19 septembre, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer l'avenant n° 1 au

marché du lot n° 8 métallerie pour un montant de 4520 €uros HT portant le total du marché de 12822 €uros HT à 17342 €uros HT.

La réception des travaux aura lieu le 6 octobre prochain.

VENTE DE TERRAIN DANS LA ZI DE LA BELLE ENTRÉE

Sur le rapport de Madame le Maire et en fonction de l'avis rendu le 22 août 2008 par le service du Domaine, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre une partie d'environ 1200 m² - à confirmer par bornage – prise sur la parcelle YV 94 au prix de 10 €uros ht/m² à Monsieur Stéphane ARDOUIN gérant de S'AR MOTOS agissant à titre personnel ou pour sa société avec faculté de se substituer ultérieurement une SCI.

L'ensemble des frais constitutifs de cette cession seront à la charge de l'acquéreur et Madame le Maire est autorisée à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître Jean-Maurice DAVIET, Notaire associé aux Essarts.

Monsieur MORTEAU profite de l'occasion qui lui est donnée et rappelle que les sociétés S'AR MOTOS et AH TOUT GRAVER ont conjointement acquis l'ex bâtiment « SO VEN FAC » qui était encombré de tissus et divers matériels depuis la cessation d'activité de l'ancien locataire. Il remercie le secours catholique des Essarts dont les membres se sont employés à nettoyer l'intérieur du bâtiment.

CRÉATION DE POSTE

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet et charge Madame le Maire d'effectuer les mesures légales de publicité.

Madame DELAIRE retrace brièvement le parcours de la personne recrutée et souligne sa motivation.

ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER PRÉCÉDEMMENT UTILISÉ PAR LA SOCIÉTÉ ESSARTS VOYAGES – MODIFICATIF

Sur le rapport de Madame le Maire, en fonction de l'avis du service du Domaine actualisé le 15 septembre 2008, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme son accord d'acquisition à terme de l'ensemble immobilier appartenant à la SCI des Charmettes, anciennement cadastré AH 212 pour 3113 m², étant entendu que la consistance des constructions qui y sont édifiées n'est pas modifiée.

Cependant, le Département de la Vendée se rend acquéreur de 190 m² sur ladite propriété pour construire un carrefour giratoire ; cette acquisition, dont le coût est de 950 €uros réduit la superficie de la parcelle AH 212 la ramenant à 3113 m².

En conséquence le conseil municipal charge Madame le Maire de proposer à la SCI des Charmettes l'acquisition au prix de 406050 €uros (370 000 + 10% = 407 000 – 950) et l'autorise à signer tous documents afférents à cette acquisition étant entendu qu'il serait préférable que les opérations d'acquisition à la SCI des Charmettes par la commune et le Département de la Vendée soit retracées dans un acte tripartite.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire rappelle que la trésorerie des Essarts a été provisoirement fermée pour permettre la mise en place du protocole informatique Hélios. Cependant, le Trésorier-Payeur Général vient de lui faire connaître sa décision de résilier le bail des locaux, confirmant de fait, la fermeture définitive de la Trésorerie. Le bail a été dénoncé pour la date du 31 octobre 2008.

Le géomètre du cadastre fera une tournée aux Essarts ; les propriétaires fonciers en sont avisés par voie d'affiche.

Du 13 au 22 octobre prochain, EDF procèdera à un repérage de ses ouvrages par hélicoptère.

Le Tennis Club Essartais remercie la commune pour la mise à disposition gratuite d'une salle.

Madame le Maire et Monsieur BODET ont eu l'opportunité très rare de visiter la centrale nucléaire de Chinon le 11 septembre dernier

Monsieur le Conseiller Général et les maires du canton ont reçu en mairie des Essarts le 17 septembre dernier Monsieur Le Préfet de la Vendée accompagnée par la Secrétaire Générale de la Préfecture.

Madame le Maire a visité avec d'autres élus la nouvelle gendarmerie à la Roche sur Yon le 22 septembre.

L'assemblée générale du vélo club essartais est fixée au 15 novembre et les membres du conseil municipal y sont conviés, ainsi qu'au repas qui aura lieu le soir même à la salle des fêtes.

Les élus sont invités à participer au championnat d'orthographe aura lieu à Aizenay le 11 octobre. Ce même jour, une dictée est prévue à 10h15 salle D de la Capéterie.

Monsieur MORTEAU informe que Mathieu BRIDONNEAU, Éducateur sportif, a présenté son projet à l'Inspection Académique qui l'a validé. Il interviendra 344 heures dans l'année, la répartition étant la suivante :

✚ École privée	198 heures
✚ École publique	146 heures

Le reliquat est destiné à la commune pour d'autres activités sportives.

Les enfants utilisant les transports scolaires ont reçu un brassard de sécurité ; Quelques petits soucis de circuits subsistent notamment au Plessis Duranceau. Dans ce village le point d'arrêt va être repositionné au niveau du numéro 29 ce qui est plus sécurisant.

Les parents d'enfants de la Merlatière scolarisés aux Essarts avaient souhaité une modification des circuits pour que leurs enfants soient chargés à la Merlatière ; cela n'a pas été possible.

D'autre part des retards sont constatés liés à l'allongement des trajets. L'éventualité d'un 4^{ème} car a été envisagée mais se révèle trop coûteuse et la procédure trop longue. On va probablement revenir aux circuits de l'an dernier.

Les effectifs scolaires sont en hausse à l'école publique ; l'an prochain il faudra adjoindre un bâtiment modulaire au restaurant scolaire.

L'association des parents d'élèves a évoqué par courrier un problème de surveillance ; il convient de noter que Nadège SIONNEAU, depuis la rentrée scolaire est désormais secondée par Caroline MACÉ à la cantine comme pour la sieste.

Marie-Thérèse BILLAUD qui contribue à assurer l'entretien des locaux scolaires prendra sa retraite le 4 novembre prochain ; une annonce est parue et le choix de recrutement pour la remplacer sera fait à partir du 15 octobre.

Madame SIRET note que 4 logements sociaux neufs viennent d'être attribués dans le lotissement du Cormier ; l'un d'entre eux a d'ailleurs fait l'objet d'adaptations notables pour permettre d'accueillir une personne âgée handicapée.

Monsieur RIFFAUD souligne que le projet d'éducateur sportif tel qu'il a été déterminé est moins onéreux pour la commune que les années passées bien que le nombre d'heures soit en augmentation.

Il distribue aux membres du conseil un document « vivre l'Europe, vivre le sport » rappelant que les jeunes footballeurs essartais porteront les couleurs de la commune le 5 octobre à Paris en récompense de leur brillant parcours lors du tournoi de Clairefontaine. Ils y rejoueront « pour le sport » leur finale contre Douai. Le Président de la République et le sélectionneur National y seront présents.

Madame CHAUVIÈRE rappelle que « Lire en fête » se déroulera en octobre. La dictée intercommunale ayant lieu le 11 octobre. Une plaquette a été éditée.

Monsieur CREPEAU signale que le compost produit par l'usine de Saint Prouant n'est plus aux normes et ne peut plus, de ce fait, être épandu sur les terres agricoles.

Monsieur MERLET s'inquiète de ne pas voir arriver le véhicule publicitaire ; Madame le Maire répond qu'elle vient de contacter le prestataire qui ne l'a pas rappelée. Il conviendra d'insister dans la mesure où certaines entreprises ayant déjà versé des acomptes commencent à se poser des questions.

À la question de Monsieur BRIEAU sur la sablière, Madame le Maire répond que le dossier est en cours d'études, certains points n'étant pas finalisés. Une présentation pourrait être faite lors du conseil d'octobre.

Monsieur MORTEAU invite l'ensemble des personnes présentes à fêter la naissance de son premier petit-fils, Eliot, né le 28 août dernier.

David MERLET fête aujourd'hui son trentième anniversaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.